

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 12 décembre 2011 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. TAVERNIER souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour ce deuxième Conseil de la législature 2011-2016.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	39
Membres excusés	5
Membre non excusé	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Assermentation
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011
- 4) Correspondances
- 5) Communications municipales
- 6) **Budget 2012**
- 7) **Préavis 9/2011** Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement – Législature 2011-2016
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'une demande de modification, il sera suivi tel que prévu.

2. Assermentation

M. TAVERNIER demande à M. Christian DEPRAZ de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation. M. TAVERNIER lit le serment stipulé à l'Art. 5 du Règlement du Conseil communal et lui demande de prêter serment en levant la main droite et en disant "Je le promets".

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 3 octobre 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 3 octobre 2011 est accepté par 37 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer, il en fait de même.

4. Correspondances

- 12.10.2011 Réception d'une circulaire du SECRI donnant des informations sur la journée de scrutin du 23.10.2011 et les opérations de dépouillement
- 14.10.2011 Réception d'un courrier de M. Jacques BURNAT de Denges demandant que la prochaine élection du conseil communal respecte le scrutin proportionnel ainsi que l'a exprimée la volonté populaire lors du scrutin du 4 septembre 2011
- 21.10.2011 Réception d'un courrier de la municipalité précisant les dates des séances du conseil communal pour le 1^{er} semestre 2012 et transmission par mail à tous les conseillers
- 25.10.2011 Réception d'un courrier du SECRI présentant ses excuses pour les conditions très difficiles dans lesquelles se sont déroulées les opérations de dépouillement des élections du 23.10.2011 en raison d'un problème informatique
- 01.11.2011 Réception d'un message électronique du SECRI donnant les instructions nécessaires pour le dépouillement du 2^e tour des élections au Conseil des Etats le 13 novembre 2011
- 03.11.2011 Réception d'un message électronique du SECRI demandant au maximum de communes d'effectuer un test de masse en prévision de ce 2^{ème} tour et proposant un « plan B » en cas éventuel de dysfonctionnement informatique
- 10.11.2011 Réception d'un courrier de la direction des systèmes informatiques du Bureau électoral cantonal précisant l'organisation du 2^{ème} tour et assurant que la batterie de tests effectués a démontré qu'aucun dysfonctionnement ne serait à craindre !
- 22.11.2011 Réception d'un message électronique du SECRI concernant l'élection du 27 novembre 2011
- 23.11.2011 Réception d'un courrier de la municipalité informant que la commune de Denges se rallie à l'Union des Communes Vaudoise pour demander un dédommagement au Département de l'Intérieur afin de couvrir les coûts supplémentaires liés au dysfonctionnement du système informatique lors des élections du 23 octobre 2011
- 30.11.2011 Réponse à la Municipalité indiquant que les coûts supplémentaires se chiffrent à Fr. 1'280. --.
- 01.12.2011 Lettre habituelle au Préfet l'informant de notre séance 12.12.2011

5. Communications municipales

M. GALLAY tient à souligner que la motion Michel Crottaz et la limitation 30 km/heure sont, par la force des choses, devenus des objets liés au niveau de l'étude qui est en cours par le bureau d'ingénieur chargé de proposer des solutions pour homologuer la limitation des 30 km/heure. Une proposition a été faite visant à intégrer l'arrêt bus du Café des Amis. Idée à retenir, mais il convient de procéder par priorités, à savoir concrétiser d'abord la limitation de vitesse puis la motion qui sera de ce fait traitée avec un peu de retard. Plusieurs variantes sont à l'étude actuellement et une solution sera présentée d'ici fin janvier 2012.

M. PILLOUD argumente que la motion Michel Crottaz spécifiait des abris-bus dans le sens départ, mais les horaires de bus ayant été modifiés début décembre 2011 (suppression des départs et arrivées puisque Denges n'est plus en fin de parcours). Est-il prévu d'étendre l'objet de la motion dans les deux sens ?

M. GALLAY réplique que cette caractéristique fait partie des versions en cours d'étude. Une proposition sera faite avec au moins 2 variantes.

M. MONNIN rappelle que les travaux d'assainissement du chauffage du collège de la Crosette ont été réalisés dans les délais. Le bureau d'ingénieur mandaté a fait un travail d'excellente qualité tant au niveau du suivi du chantier que du respect des coûts.

Il évoque ensuite le développement des TPM (Transports Publics Morgiens) mentionnant que les prestations sont en augmentation, ce qui induit un accroissement des coûts. La clé de répartition des communes adhérant au réseau se définit selon les proportions : 50% = population, 25% = nombre d'arrêts, 25% = kilomètres parcourus.

Quelques chiffres intéressants : lors de la création des TPM en 1980, seul 1 bus circulait de Morges à Lonay. La moyenne annuelle des voyageurs s'élevait alors à 150'000. En 2010, ce chiffre passe à 2'500'000 et le nombre annuel de kilomètres parcourus atteint le million, développement pouvant être qualifié d'extraordinaire !

M. MONNIN rappelle qu'un nouvel horaire a été mis en place depuis décembre 2011. Il énumère ces nouveaux aménagements et précise que d'ici 2012-2013, les cadences seront accrues. Le quartier de la Bourdonnette ainsi que Bussigny pourraient être également desservis. Amélioration positive car les transports publics prendront, à l'avenir, de l'importance dans les déplacements journaliers.

M. CHARMEY souligne la présence de M. MONNIN au Conseil d'Administration des TPM, ceci explique la source de ces renseignements fiables. Il passe alors au fonctionnement dominical de la gare de triage annoncé par les CFF. Dans un premier temps, la Municipalité a reçu une information à ce sujet et en a discuté avec les 3 autres Municipalités concernées afin de définir une stratégie et plus particulièrement ouvrir une discussion avec les CFF. En guise de réponse, les CFF ont adressé un « tout-ménage » aux habitants les mettant devant le fait accompli et laissant entendre que les Municipalités donnaient leur accord. Une conférence de presse commune devait être mise sur pied, mais finalement les 4 communes ont fait cavalier seul. A l'heure actuelle aucune nouvelle de la part des CFF quant aux requêtes des Municipalités.

Mme ESPANA demande si le bruit strident émis lors des freinages a été évoqué lors de ces divers échanges. Il lui est répondu qu'une étude réalisée par les communes indique que les normes sonores étaient dépassées. S'il est possible d'avoir un dialogue avec les CFF, cet aspect sonore sera abordé, précise M. CHARMEY qui admet toutefois que certains travaux visant à diminuer le bruit ont déjà été réalisés, mais avec des résultats peu convaincants.

Depuis le remplacement des freins en 2006 (référence à l'article paru à l'époque dans le Denges Heureux) les bruits sont encore plus aigus qu'avant rétorque M. PILLOUD. Dépense importante pour un flop total !

Acquiescement de M. CHARMEY qui cite en exemple similaire les murs antibruit de la région de Nyon-Coppet érigés et démontés. Il souligne en outre que les CFF sont une régie fédérale : il est très difficile d'avoir une personne de référence avec qui communiquer.

Existe-t-il une marge de manœuvre ou une stratégie à adopter face à une telle institution pour une commune telle que Denges interroge M. GOETTE ?

Très faible, voire inexistante répond M. CHARMEY.

M. MONNIN juge important de rappeler que la gare de triage est sise sur un territoire appartenant à la Confédération, il n'y a donc pas de base légale pour réagir. Aucune mise à l'enquête n'est exigée, les CFF ont quasiment tout pouvoir ! Notre seul moyen d'action est la discussion.

M. TAVERNIER souligne que cette problématique de la gare de triage sera remise à l'ordre du jour en février 2012.

Autres sujets abordés par M. CHARMEY :

Recrudescence des cambriolages dans le bassin lémanique : depuis octobre-novembre 2011, le nombre de cambriolage a triplé. Un tout ménage a été adressé avec divers conseils et mises en garde sur les bonnes attitudes à adopter : système de verrouillage sur les portes, impostes à fermer, etc.. Il prie chacun de rester particulièrement vigilant.

Noël ensemble : en collaboration avec la Péniche Gourmande, la Municipalité organise depuis quelques années un repas pour les personnes esseulées le soir du 24 décembre avec transport assuré si nécessaire. Inscriptions auprès du bureau communal.

6. Budget 2012

M.TAVERNIER invite Mme ESPANA à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

Avant de passer les chapitres en revue, M.TAVERNIER sollicite M. MONNIN pour un commentaire général sur ce budget.

Notre responsable des finances souligne que chaque poste a été attentivement et précisément examiné et les coûts limités là où c'était possible. Il ne s'estime toutefois pas entièrement d'accord avec la remarque de la commission : risques d'impact négatif sur les rentrées fiscales en 2012 puisque ce sont les acomptes encaissés sur la base des revenus 2011 qui seront crédités en 2012. D'après lui si répercussions négatives il y a, elles pourraient avoir lieu en 2013. Il aborde 2012 avec un esprit raisonnablement optimiste.

Mme ESPANA rétorque que nous ne sommes plus dans un système de paiement d'acomptes à terme échu et n'est donc pas entièrement d'accord avec cette remarque.

M. MONNIN reconnaît la justesse de ce propos, mais maintient son point de vue.

◆ Chapitre 3 : Domaines et Bâtiments – pages 8,9 & 10

353. Eglise/311.00 : M.MARCELLI s'étonne du montant de Fr. 18'000.—budgetisé pour l'achat d'une sonorisation. Il demande que cette somme fasse l'objet d'une approbation indépendante de la part du conseil communal.

Les compétences municipales sont plafonnées à Fr. 50'000.-- précise M. MONNIN. Si le budget est ratifié, ce poste sera considéré comme accepté.

352. Collège la Crosette/315.00 : la chaufferie ayant été rénovée, que signifie ce poste de Fr. 18'000.-- demande Mme SEBASTIANI ?

Mme MAEDER explique qu'un nouveau traçage des lignes de basket est prévu pour répondre aux dernières normes en vigueur.

M. MIGNOT relève la diminution du poste « achat de combustible ».Est-ce parce que le stock existant est plus important ?

M. MONNIN confirme que c'est bien le cas.

◆ Chapitre 4 : Travaux – pages 11 & 12

M.MARCELLI remarque qu'il y a une grosse différence entre les charges et revenus concernant les déchets ménagers et verts. Est-il possible de mieux équilibrer ce poste ?

Les coûts sont corrects explique M.MONNIN. Le surcoût est toutefois justifié par la taxe de voirie, régie par un ancien règlement, qui doit faire l'objet d'une adaptation, à ajuster selon le système du « pollueur-payeur ».Les déchets doivent être au minimum financés à 70% par une taxe de ce type.

M. GALLAY travaille sur cette adaptation et une proposition sera faite en 2012.

M. MARCELLI s'étonne néanmoins que cette modification de taxation ne figure pas au budget 2012.

M. MONNIN répond que ce changement doit être approuvé et si c'est le cas, il ne sera applicable qu'en 2013. Il ajoute que Denges n'est pas la seule commune dans cette situation.

Une réflexion avec les communes environnantes est-elle envisageable s'enquiert Mme MOTTU-STELLA ?

M. GALLAY avoue que les contacts sont difficiles. VALORSA (société de gestion de déchets) participe à cette réflexion, mais une collaboration intercommunale n'est pas à l'ordre du jour.

M. MONNIN rajoute que depuis 10 ans cette collaboration n'a pas vraiment eu lieu. Denges devra certainement prendre ses propres dispositions.

M.CHARMEY précise que des discussions avec les communes de la ceinture morgienne sont en cours depuis plusieurs années, mais sans résultats tangibles.

Qu'est-il advenu de la participation aux leçons surveillées, puisqu'elle n'apparaît plus dans le budget 2012 s'inquiète Mme DUCOMMUN ?

Réponse de Mme GUIGNET : c'est l'établissement scolaire de Préverenges qui est en charge, depuis janvier 2012, des leçons surveillées.

◆ Chapitre 5 : Instruction Publique et Cultes - Page 13

Deux questions de M. MIGNOT : que signifie l'abréviation ASIME et est-ce que la participation versée au Canton – Enseignement Spécialisé – poste 351.00 est reprise ailleurs puisqu'elle n'est plus mentionnée ?

ASIME = Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs pour les enfants de Denges enclassés à Beausobre précise Mme GUGNET.

M. MONNIN mentionne que le poste 351.00 n'existe plus.

Mme FLURY-POFFET s'inquiète du nombre d'acronymes figurant au budget, mal aisés à comprendre pour des personnes non initiées. Est-il possible de consulter une liste ?

Proposition approuvée par M. MONNIN. Une liste explicative des acronymes sera jointe, notamment, aux comptes.

◆ Chapitre 6 – Police – Page 14

M. MARCELLI constate que le poste 650. Défense contre l'Incendie présente un déséquilibre.

M. MONNIN explique en effet que les coûts sont plus élevés. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la nouvelle organisation des services du feu inclut Denges dans le SDIS le Morget, ce qui explique l'augmentation au budget. Pas assez de recul pour l'instant afin de savoir si le montant prévu est justifié. Quelques autres explications : du fait du regroupement au SDIS la taxe non pompier n'existe plus. Quant au fonds de réserve, il sera utilisé, pendant 5 à 6 ans, pour diminuer les coûts de l'adhésion au SDIS.

Tenant compte de ces coûts quasiment deux fois plus élevés, y a-t-il un supplément de prestations, questionne M. MARCELLI ?

M. MONNIN : réponse dans un an. Les prestations supplémentaires sont justifiées par la professionnalisation du système.

M. MARCELLI : pourquoi le prélèvement au fonds de réserve ne couvre t'il pas l'entier du poste ?

M. MONNIN : ce poste a toujours représenté un coût et la décision a été prise de n'en amortir qu'une partie.

M. MARCELLI : pourquoi n'y a-t-il pas de budget pour l'entretien des bornes hydrantes ?

M. MONNIN : parce que cet entretien est repris par la commune de Lausanne. Une convention sera prochainement signée à ce sujet.

Le budget 2012 de l'Etablissement Primaire et Secondaire des communes Préverenges-Denges-Echandens-Lonay ne suscite aucun commentaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à Mme ESPANA de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le Budget 2012 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 36 voix et 2 abstentions

7. Préavis 9/2011 Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement – Législature 2011-2016

M. TAVERNIER invite Mme ESPANA à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

La discussion est ouverte

M. MONNIN tient à relever qu'au vu de l'état des finances, un plafond à 13 millions pourrait être fixé, mais dans un souci de cohérence, ce plafond a été limité. Une rallonge peut toutefois, si nécessaire, être demandée en cours de législature.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à Mme ESPANA pour donner les conclusions de la commission.

Le préavis 9/2011 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité (38 voix).

8. Propositions individuelles et divers

Lors des votations du 23 octobre dernier, M. VUILLE a estimé que la maison de commune était beaucoup trop chauffée. Il s'inquiète de savoir qui s'occupe des réglages et de l'installation de chauffage.

M. CHARMEY reconnaît que les réglages ne sont pas encore au point, mais précise que l'installation est au bénéfice d'un contrat d'entretien auprès d'un chauffagiste.

S'ensuivent divers échanges à ce sujet et M. VUILLE propose, en cas de besoin, ses services pour effectuer des réglages adéquats.

Mme DUCOMMUN pense que la barre de fer située derrière les paniers de baskets de la salle de sports présente un danger, tout particulièrement lors des matchs.

Mme MAEDER se rendra sur place pour voir quelles mesures prendre.

Est-il possible d'installer 1 ou 2 poteaux pour éviter que des voitures ne se garent sur le passage piéton vers le Collège de la Crosette questionne Mme MULLER ?

M. GALLAY prend note de cette remarque.

Appel aux musiciens, chanteurs ou danseuses de la Commune lancé par M. GERMAN ! Il rappelle que lors de la dernière fête au village quelques membres du conseil se sont produits, avec succès, sur scène. Les personnes intéressées à participer à une prochaine aventure sont priées de le contacter.

M. DUINKER s'inquiète de savoir si lors de la rénovation future de la salle des Jardins, un diagnostic amiante est prévu, auquel cas des surcoûts sont à envisager.

Trop tôt pour répondre à cette question répliquent M. MONNIN et Mme MAEDER, mais ils soulignent l'obligation de ce diagnostic qui sera bien entendu effectué en temps voulu.

Avant de clore cette séance M. TAVERNIER rappelle que la prochaine est fixée au lundi 13 février 2012. Il mentionne également l'invitation à participer aux séances du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges prévues au Théâtre de Beausobre le 21 février prochain.

Il est 21.24h. lorsque M. TAVERNIER lève la séance. S'ensuit une sympathique verrée offerte par la Municipalité.

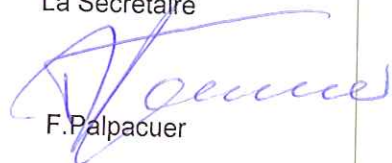
Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer